

Légende

Zones urbaines, dites zones U

- la zone **UA** regroupant le centre-ancien. Cette zone possède diverses fonctions et comprend :
 - un secteur **UA₁** où le règlement du PPRI de la Sorne et du Savignard s'applique.
 - un secteur **UA₂** où le règlement du PPRI de la Sorne et du Savignard s'applique.
 - un secteur **UA₂** se trouvant en zone 2 du PPRN "Lons-le-Saunier, Courbouzon, Chille, Montmorot".
- la zone **UB**, zone d'urbanisation récente à vocation principale d'habitat comprenant :
 - un secteur **UB₁** où le règlement du PPRI de la Sorne et du Savignard s'applique.
 - un secteur **UB₂** où le règlement du PPRI de la Sorne et du Savignard s'applique.
 - un secteur **UB₂** se trouvant en zone 2 du PPRN "Lons-le-Saunier, Courbouzon, Chille, Montmorot".
 - un secteur **UBa** où l'implantation des constructions sont règlementés spécifiquement.
 - un secteur **UB_{ANC}** où l'assainissement est non collectif.
- la zone **Uj** correspondant aux espaces d'agrément accompagnant le bâti ancien.
- la zone **UE**, zone qui accueille des équipements collectifs.
- la zone **UY**, zone spécifique accueillant des activités industrielles, artisanales, tertiaires.

Zones à urbaniser, dites zones AU

- la zone **1AU**, couvrant des secteurs agricoles ou naturels de la commune, destinés à être urbanisés dans le cadre du PLU, à vocation dominante d'habitat. Cette zone comprend :
 - un secteur **1AUa** "Les Petits Beaux".
 - un secteur **1AUb** "Route de Messia".
 - un secteur **1AUc** "Route de Macornay".

Zones agricoles, dites zones A

- la zone **A** réservée à l'activité agricole. Elle comprend :
 - le secteur **Azh**, couvrant les zones humides de la zone agricole.
 - le secteur **Ap** concernant les zones où la surface des constructions et installations agricoles est limitée de manière à préserver les ouvertures paysagères.
 - le secteur **A₁** se trouvant en zone rouge du PPRI de la Sorne et du Savignard.
 - le secteur **A₂** se trouvant en zone bleue du PPRI de la Sorne et du Savignard.
 - Le secteur **Azh₁** couvrant les zones humides de la zone agricole et se trouvant en zone rouge du PPRI de la Sorne et du Savignard.
 - le secteur **Ag₂** se trouvant en zone 2 du PPRN "Lons-le-Saunier, Courbouzon, Chille, Montmorot".

Zones naturelles et forestières, dites zones N

- la zone **N** couvrant les secteurs naturels et forestiers de la commune, à protéger en tant que tels. Elle comprend :
 - le secteur **Np** correspondant en partie à des espaces naturels d'intérêt écologique (pelouses).
 - le secteur **NI** correspondant aux activités équestres du jumping situé majoritairement sur Lons-le-Saunier.
 - le secteur **Ng₂** se trouvant en zone 2 du PPRN "Lons-le-Saunier, Courbouzon, Chille, Montmorot".

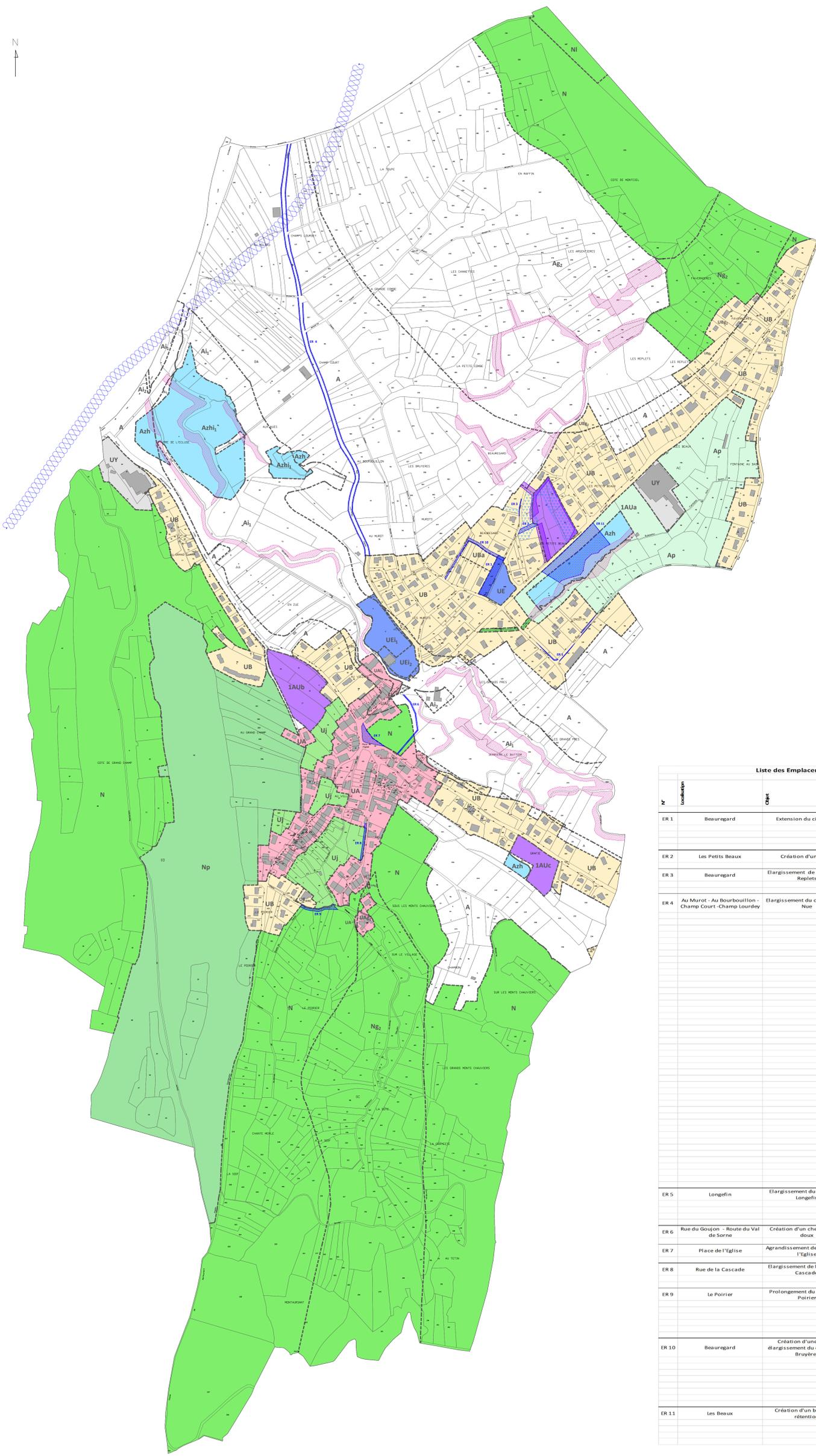
----- Limite de zones

■ Emplacements réservés

■ Eléments repérés au titre de l'article L151-23 du CU :

- Ripisylvies, haies, bosquets,
- Zones non constructibles repérées au titre de la réduction de l'impact sur les zones humides et contribuant au maintien des continuités écologiques,
- Espaces de zones humides.

■ Secteurs concernés par la réglementation des nuisances sonores



Liste des Emplacements Réservés						
N°	Localisation	Objet	Intervenant	Section	Parcelles concernées	Surface m²
ER 1	Beauregard	Extension du cimetière	Commune	AB 146	10,1	1483,0 m²
				AB 147	1463,9	
				AB 148	6,4	
				AB 149	2,6	
				Total ER 1	1483,0 m²	
ER 2	Les Petits Beaux	Création d'une voie	Commune	AB 57	320,7	320,7 m²
				Total ER 2	320,7 m²	
ER 3	Beauregard	Elargissement de chemin des Replets	Commune	AB 186	3,2	43,0 m²
				AB 342	39,3	
				Total ER 3	43,0 m²	
ER 4	Au Murrot - Au Bourboulton - Champ Court - Champ Lourday	Elargissement du chemin de la Nue	Commune	GA 58	107,2	2803,7 m²
				GA 57	26,2	
				GA 51	125,8	
				GA 50	58,8	
				GA 49	36,5	
				GA 503	47,2	
				GA 500	46,2	
				GA 44	22,7	
				GA 43	65,3	
				GA 42	16,5	
				GA 41	15,7	
				GA 40	11,6	
				GA 39	82,2	
				GA 38	128,3	
				GA 237	90,8	
				GA 152	1,7	
				GA 394	14,0	
				GA 153	11,9	
				GA 154	4,4	
				GA 148	92,4	
				GA 147	81,8	
				GA 131	268,1	
				GA 132	25,3	
				GA 1	82,2	
				GA 75	80,7	
				GA 77	92,7	
				GA 78	87,7	
				GA 79	45,5	
				GA 80	30,1	
				GA 81	43,9	
GA 82	23,8					
GA 83	41,1					
GA 90	106,6					
GA 91	15,9					
GA 486	58,3					
GA 94	22,2					
GA 396	11,8					
GA 25	17,9					
GA 26	32,9					
GA 28	40,8					
GA 37	76,2					
GA 35	142,9					
GA 34	81,9					
GA 10	126,7					
GA 9	161,1					
Total ER 4	2803,7 m²					
ER 5	Longefin	Elargissement du chemin de Longefin	Commune	AB 73	72,1	219,7 m²
				AB 110	34,3	
				AB 82	78,6	
				AB 108	34,7	
				Total ER 5	219,7 m²	
ER 6	Rue du Goujon - Route du Val de Sorne	Création d'un cheminement doux	Commune	AD 193	311,4	311,4 m²
				Total ER 6	311,4 m²	
ER 7	Place de l'Eglise	Agrandissement de la place de l'Eglise	Commune	AD 193	777,4	777,4 m²
				Total ER 7	777,4 m²	
ER 8	Rue de la Cascade	Elargissement de la rue de la Cascade	Commune	AD 139	119,5	327,0 m²
				AD 141	207,5	
				Total ER 8	327,0 m²	
ER 9	Le Poirier	Prolongement du chemin du Poirier	Commune	GC 4	36,5	382,5 m²
				GC 11	78,3	
				GC 12	89,6	
				GC 13	68,6	
				GC 14	79,2	
				GC 15	30,2	
ER 10	Beauregard	Création d'une voie et élargissement du chemin des Bruyères	Commune	AB 147	90,3	867,7 m²
				AB 31	113,3	
				AB 32	111,8	
				AB 33	110,7	
				AB 34	51,4	
				AB 35	41,7	
				AB 37	211,3	
AB 168	137,2					
ER 11	Les Beaux	Création d'un bassin de rétention	Commune	AB 69	7803,8	7803,8 m²
				Total ER 11	7803,8 m²	
				Total ER		15 338 m²

PLAN LOCAL D'URBANISME
de
COURBOUZON

4. Plan de zonage au 1.3300°

AGENCE DE BRSANCON - Siège social - 68, boulevard Diérol - 25000 BESANCON

32 rue Rouget de Lisle - BP 20460 - 25017 LONS LE SAUNIER CEDEX

03 83 86 12 30 / 03 83 86 12 35

Email: contact@jura.soiha.fr site internet: www.jura.soiha.fr

AGENCE DE BRSANCON - Siège social - 68, boulevard Diérol - 25000 BESANCON

03 83 83 03 00

Email: brsancon@sciences-environnement.fr site internet: www.sciences-environnement.fr

